



DESCRIPTION DE POSTE PRÉSIDENT.E ÉLU.E

La personne qui occupe le poste de président.e élu.e assume les responsabilités du/de la président.e du conseil d'administration en son absence, l'assiste dans l'exercice de ses fonctions et s'acquitte des tâches que le/la président.e lui confie. Le/La président.e élu.e siège au conseil d'administration, au comité de direction ainsi qu'au comité des finances et d'audit d'AFP Canada. Ses responsabilités sont les suivantes :

1. Diriger le comité de planification stratégique d'AFP Canada;
2. Aider le/la trésorier.ère afin de veiller à la réalisation d'un audit ou d'un examen financier annuel indépendant des finances d'AFP Canada et exercer la responsabilité fiduciaire d'examiner et de distribuer aux parties concernées les audits financiers effectués par un.e comptable ou un.e professionnel.le de la finance qui seront soumis au conseil d'administration;
3. Assister le/la trésorier.ère dans le processus de budgétisation de l'organisation;
4. Présider au moins un comité d'AFP Canada, ou exercer une fonction spéciale, selon les directives et à la demande du/de la président.e du conseil d'administration;
5. Siéger au comité des candidatures d'AFP Canada;
6. Siéger au comité des finances et d'audit d'AFP Canada;
7. Assister le/la président.e du conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions chaque fois qu'on lui demande;
8. Assister à des réunions spéciales à la demande du/de la président.e du conseil d'administration;
9. Représenter AFP Canada auprès d'autres associations ou organisations à la demande du/de la président.e du conseil d'administration;
10. Identifier activement de potentiels futurs membres du conseil d'administration aux fins de planification de la relève et examiner les listes des comités pour trouver des candidat.e.s potentiel.le.s à soumettre à l'attention du comité des candidatures;
11. Remplir d'autres fonctions assignées aux membres du comité de direction d'AFP Canada selon les besoins.